

COMMUNE DE CAPPELLE-EN-PÉVÈLE

SÉANCE DU 17 DECEMBRE 2021
CONVOCATION DU 13 DECEMBRE 2021

Le 17 décembre 2021, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil en mairie de Cappelle-en-Pévèle.

Présidence de Monsieur Bernard CHOCRAUX, Maire.
Nombre de Conseillers : 19

PRÉSENTS :

M CHOCRAUX, M DESPREZ, Mme THELLIER-CUVELIER, M BAERT, Mme GELEZ, M CHACORNAC, M ROCHE, M LAGANGA, Mme CARON, Mme PERAL, M BOUVRY, M GOHIER, M OLIVE, Mme DELATRE, Mme SINIARSKI, M HENRIQUET, Mme DELTOUR

EXCUSÉE AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme BROUTIN à Mme CARON
Mme DA SILVA MARTINS à Mme PERAL

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe OLIVE

DÉLIBÉRATION N°51/2021

Autorisation de solliciter une subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) - Cadre de vie rue de la Libération.

Vu l'article 179 de la loi de finances pour 2011 ;
Vu l'article L2334-33 du CGCT ;

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune est éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

La commune porte un projet qui appartient aux catégories d'opérations retenues pour bénéficier de cette dotation.

Il s'agit du réaménagement de la rue de la Libération et de l'Égalité dans le cadre du projet CADRE DE VIE.

Les rues de la Libération et de l'Égalité, qui sont bordées d'une soixantaine de logements, débouchent du centre-bourg vers le Collège Simone Veil et les équipements sportifs (terrain synthétique, salles de sports). Elle offre la possibilité dans son prolongement vers la RD549 d'une liaison douce vers la piste cyclable de celle-ci.

Le projet prévoit le réaménagement de la chaussée existante, en grande partie dégradée, pour y insérer de part et d'autre de la chaussée un stationnement planté, une piste

cyclable en pavé béton et un trottoir en enrobé clouté. La partie carrossable est prolongée vers la RD549 par une liaison douce en stabilisé et arborée.

Ces travaux de voiries, outre la poursuite de l'amélioration du cadre de vie du centre-bourg entamée en 2002, contribueront également à la sécurité des déplacements sur un axe très fréquenté et sur lequel co-existent, compte-tenu de la proximité des équipements collectifs, circulations automobile (dont les cars scolaires), à deux roues et piétonne.

Le montant des travaux est estimé à 382 093€ HT.

Le financement des travaux est établi comme suit :

Envoyé en préfecture le 24/12/2021

Reçu en préfecture le 24/12/2021

Affiché le 24/12/2021

ID : 059-215901299-20211217-24122021_D51BP-DE

Montant du projet (HT) : 382 093 €	Plan de financement :
Nature des dépenses :	- Porteur de projet : 141 953 €
- Honoraires : 25 054 €	- Etat - FSIL : -
- Travaux préparatoires & installation de chantier : 33 202€	- Etat - DETR : 152 837 €
- Voiries et trottoirs : 240 200 €	- autres subventions Etat : -
- Éclairage, signalisation : 6 000 €	- Conseil régional :
- Espaces verts, mobilier urbain : 52 222 €	- Conseil général : 75 000 (ADVB Voirie) –
	Demande en cours
	- EPCI : 12 303 - Schéma Cyclable

La consultation des entreprises pour la réalisation des travaux s'effectuera selon la procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et l'article 42 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (19 voix pour) :

- Approuve la réalisation de cette opération ;
- Autorise M le Maire à solliciter la subvention DETR pour ces opérations ;
- Autorise M le Maire à signer tous documents concourant à la réalisation des opérations ;
- Autorise la passation du marché de travaux afférant.

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Maire,
Bernard CHOCRAUX



DATE DE PUBLICATION : 24/12/2021

DATE DE TRANSMISSION AU PRÉFET : 24/12/2021